ART. PREMIER N° 89

## ASSEMBLÉE NATIONALE

16 janvier 2023

# CRÉATION D'UNE AIDE UNIVERSELLE D'URGENCE POUR LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES - (N° 617)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **SOUS-AMENDEMENT**

N º 89

présenté par Mme Descamps et M. Taché de la Pagerie à l'amendement n° 66 (Rect) du Gouvernement

-----

#### **ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« peut bénéficier »,

le mot:

« bénéficie »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à renforcer l'effectivité de l'accompagnement proposé aux victimes de violences conjugales.